Extrait n°553/25

Rapporteur : Madame la Présidente

Nombre de Membres en exercice : 9

Présents (es) à la séance : 5

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 28 mars 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

PROCES VERBAL SEANCE - L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TROIS AVRIL à 14H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.
Etaient présentes : Mmes Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY, Andrée Marie PEUTIN Monsieur Jean Baptiste GOUYON.
Etaient absent (tes) : Mme Marie-Thérèse LYOTHIER, Mme Elise MARTIN.
Etaient excusés et ont donné pouvoir : Claude CHANUT à Pascale BARBIER, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Régularisation des charges à la Résidence Louis Aragon

Exposé :

Il convient de procéder à la régularisation des charges locatives pour l'année 2024 telles qu'elles apparaissent sur le Tableau récapitulatif ci-joint.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- REGULARISE les charges de l'année 2024 à chaque locataire de la Résidence Louis Aragon, suivant le tableau annexé.

- FIXE le montant des charges prévisionnelles pour l'année 2025 suivant le tableau annexé.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS
Maire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-REMY 13160

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-267105278-20250408-DEL553_25-D

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)